

## Burundi : Du choix de Nkurunziza dépendra la suite de l'Histoire

@rib News, 14/06/2013 Le Président Nkurunziza veut rester ? Par Nyandwi L. On La Constitution burundaise n'entretient aucune ambiguïté sur le nombre maximal des mandats présidentiels. L'article 96 stipule clairement que seuls deux mandats sont permis. Pour renforcer cette limite, le même article établit que le renouvellement du mandat présidentiel ne se fait qu'une seule fois. La particularité arrête sous l'article 163 (4) n'insinue aucunement le nombre de mandats. Plutôt, il nuance les modalités de l'élection du premier président post-transitoire - ceci pour apporter une garantie explicite que 2005-2010 fut bel et bien un mandat présidentiel constitutionnellement reconnu, nonobstant le type de scrutin.

Nkurunziza ne peut pas nier qu'il a eu, pendant son 1er et 2<sup>e</sup> mandat, plein droit aux privilèges et pouvoirs réservés à l'institution présidentielle. De ce fait, nous sommes de l'avis que l'insatiable appât du pouvoir du Premier Citoyen burundais est d'autant plus odieux qu'indéfendable. Deux renouvellements des mandats pour en totaliser 3 pour 5 ans au pouvoir; voilà ce que veut le Président actuel. Cela est inconstitutionnel. Simplement. Aujourd'hui, entre Nkurunziza et un uni<sup>e</sup> mandat s'élève la Constitution de la République du Burundi. Va-t-il la violer? Wait and see mais ce qui est sûr, un tel acte ne serait pas sans conséquences graves qui risqueraient d'entacher à jamais l'histoire du Burundi et que l'héritage de sa présidence. Pour rappel, l'article 117 qualifie cet acte de Haute Trahison. Si c'est le cas, le burundais pourrait alors saisir le destin du pays dans ses mains. L'article 7 de la Constitution ouvre la voie à cet option. Une autre conséquence grave serait la perte de la suprématie de l'autorité civile sur d'autres composantes de l'Armée - l'article 246 ne pourrait plus être invoqué et/ou garantie pour un gouvernement illégitime. En plus de ce danger, l'absence d'un président jugé illégitime ne serait pas exclure non plus car les articles 116, 118, 119 et 120 prévoient des moyens parlementaires efficaces à cet effet. Nous savons bien que le CNDD-FDD, comme l'Opposition, regorge des individus aux statures d'hommes et femmes d'État capables de prendre la relève au niveau de la direction du pays. Malgré le respect et l'affection que nous témoignons à son Excellence, une décennie au pouvoir suffit amplement. En démocratie, personne n'est irremplaçable. Au lieu de vouloir s'attarder sur le confortable fauteuil présidentiel, il se peut être grand temps de préparer la relève et rentrer dans l'histoire de la nation la tête haute. Abdoulaye Wade (Sénégal), Arap Moi (Kenya), Kenneth Kaunda (Zambie), Nelson Mandela (Afrique du Sud) etc. sont des sages hommes d'État qui ont passé le moins dans une grande épreuve. Il y a eu aussi Mobutu (ex-Zaïre), Idi Amin Dada (Uganda), Jean-Bédel Bokassa (Centre Afrique) etc. qui ont choisi l'entêtement et fermé les yeux à la réalité. Leurs règnes furent tristes, pour dire le moins. Comment peut-on expliquer le revirement du Président Nkurunziza? Le pays pourra-t-il vaincre cette tendance tyrannique qui perdure depuis l'indépendance? Quoi qu'il en soit, nous restons fondamentalement convaincus que la démocratie fleurira. La République se lèvera - un jour. Ce n'est qu'une question de temps. Notre parti est un parti politique au pouvoir qui démontre une incapacité chronique et permanente de résoudre des problèmes sérieux directement liés à son fonctionnement et au fonctionnement de l'État est un parti affaibli, décadent avec un lendemain incertain. À partir du moment qu'une formation politique ferme ses yeux devant ce fait, elle déclare inévitablement sa démission - et le régime en place en est la preuve la plus incontestable. Ce n'est pas trop tard de rectifier le tir. Le choix du Président Nkurunziza déterminera la suite de notre histoire collective. Bujumbura, Nyandwi L.